

Dans écriture numérique il y a écriture

mardi 24 février 2015, par [Isabelle Dutailly](#)



L'écriture c'est aussi la langue et des questions et des recherches sur le sujet. Relayer ici l'initiative du [CILF](#) (Conseil International de la langue française) de [EROFA](#) (Études pour une rationalisation de l'orthographe française) sur une simplification de l'accord du participe passé s'impose donc logiquement.

Au lieu des règles actuelles, et de leur foulditude d'exceptions et de particularités qui font les délices des champions de l'orthographe et de la grammaire mais le cauchemar de ceux qui apprennent la langue française et des rédacteurs (oui, aussi), il faut bien le dire, ils proposent trois règles uniques :

1. Les participes passés (PP) employés sans auxiliaire et les PP conjugués avec l'auxiliaire être s'accordent avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question « Qui ou qu'est-ce qui est (n'est pas) PP ? ».
2. Les PP des verbes pronominaux pourront s'accorder avec le mot ou la suite de mots que l'on trouve à l'aide de la question « Qui ou qu'est-ce qui s'est (ne s'est pas) PP ? » augmentée des éventuels compléments du verbe.
3. Les PP conjugués avec l'auxiliaire avoir pourront s'écrire dans tous les cas au masculin singulier.

Lesquelles, plutôt que d'être impératives ont pour propos « d'ouvrir aux utilisateurs un espace de liberté », c'est-à-dire d'offrir une tolérance d'écriture et surtout de « légitimer » des usages largement répandus.

Personnellement, si je suis plus réservée sur la suggestion de l'accord des PP des verbes pronominaux, je trouve cette proposition, qui sera soumise (a été soumise ?) aux autorités gouvernementales et aux instances de la Francophonie, tout à fait judicieuse. Elle ne changera pas grand-chose par ailleurs.

En attendant, je suggère aux rédacteurs que l'accord du participe passé angoisse de changer la tournure de leurs phrases quand ils le peuvent et de la passer à la voix active. Souvent, d'ailleurs, ça la rend plus agréable à lire.

Pour en savoir plus, on se dirigera avec délices (?) vers le dossier sur l'[Accord du participe passé](#) du site [langue-fr](#) grâce auquel, soit dit en passant, j'ai découvert ce projet d'assouplissement de l'accord des PP.

Voir en ligne : [le site Réforme du participe passé pour tout savoir sur la proposition de réforme de l'accord des PP.](#)